Google traite-il réellement le spamdexing dans ses résultats ?

Retour au sommaire de la lettre

Cet article propose le "coup de gueule" du responsable d'un site web de petites annonces en Belgique contre ce qu'il estime être des pratiques de spamdexing (fraudes) dans les pages de résultats de Google, pratiques que le moteur de recherche ne combattrait pas assez à son goût. Une façon également de mettre le doigt sur certains usages et techniques d'optimisation de site qui peuvent parfois être détournés de leur objectif initial...

Licencié en Sciences Economiques à l'ULB (Université Libre de Bruxelles) en 1999, Frédéric Peters est le créateur du site PetitesAnnonces.be. Il nous a contacté pour nous raconter son histoire ainsi que ses différentes déconvenues en termes de spamdexing, que ce soit avec ses concurrents ou le moteur Google. Voici son récit, tel qu'il le raconte lui-même... Nous publions ce texte avec la réserve habituelle selon laquelle les faits qui y sont décrits restent sous l'entière responsabilité de leur auteur :

« Le spamdexing... Vous en avez déjà entendu parler... Mais je vous propose de découvrir les aspects pernicieux de ces techniques, et comment elles ont une conséquence directe sur vous et vos sites web. Tout d'abord, je voudrais comparer le spamdexing au dopage. Cela permettra de mieux comprendre la dynamique du peloton, et surtout répondre à une question de base, à savoir : "Pourquoi est ce que les gens se mettent à utiliser ces pratiques, sachant qu'elles sont interdites et illégales ?". La réponse est très simple : il suffit que quelques acteurs se mettent à tricher, et voilà que les autres sont obligés de tricher à leur tour au risque d'être relégués au-delà des 30 premiers résultats des moteurs de recherche... Tout comme pour le dopage, les limites du spamdexing sont parfois difficiles à définir. Je vais essayer de me focaliser sur la tête du peloton, ceux qui arrivent royalement en tête des résultats de recherche, de manière constante, quelle que soit le type de requête effectuée.

Leurs techniques évoluent en fonction de la capacité de Google à les dépister. La dernière en date, que Google est toujours incapable de détecter, est la multiplication des pages par alias de nom de domaines (ou sous-domaine) tels que :

```
mot-clef1.tricheur.com/mot-clef1-ville1
mot-clef1.tricheur.com/mot-clef1-ville2
mot-clef2.tricheur.com/mot-clef1-ville2, ...
```

Le résultat est ravageur puisqu'il conduit à une saturation des résultats et à la disparition du concurrent qui n'apparait plus dans les 30 premiers résultats.

Quelques exemples dans l'immobilier

Pour les besoins de la démonstration je me suis focalisé sur 4 requêtes : "maison à vendre", "maison à louer", "appartement à vendre", "appartement à louer" et j'ai observé les résultats dans les pages du moteur Google.be, notamment pour deux sites, eBay et Vivastreet :

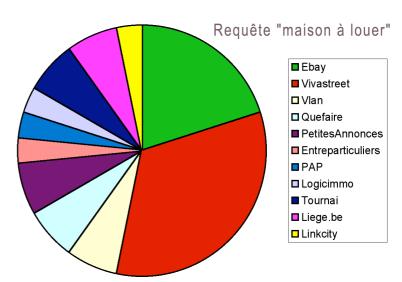
Requête	Positions	Ebay	Vivastreet	Total	Pourcentage
Appartement à louer	1	2	1		
	2	2	2		
	3	0	5		
		4	8	12	40,00%
Maison à louer	1	3	1		
	2	3	3		
	3	0	6		
		6	10	16	53,33%

Appartement a vendre	1	3	1		
	2	4	1		
	3	2	2		
		9	4	13	43,33%
Maison a vendre	1	2	0		
	2	5	0		
	3	3	3		
		10	3	13	43,33%

Et si l'on prend en compte tous les sites présents dans les 30 premiers résultats du moteur de recherche Google.be pour deux requêtes, soit "maison à louer" et "appartement à vendre" :

Répartition des sites visibles sur les 30 premiers résultats de Google pour la requête "maison à louer" :

Ebay	6
Vivastreet	10
Vlan	2
Quefaire	2
PetitesAnnonces	2
Entreparticuliers	1
PAP	1
Logicimmo	1
Tournai	2
Liege.be	2
Linkcity	1
total	30
immoweb	0
immotransit	0
immoscan	0

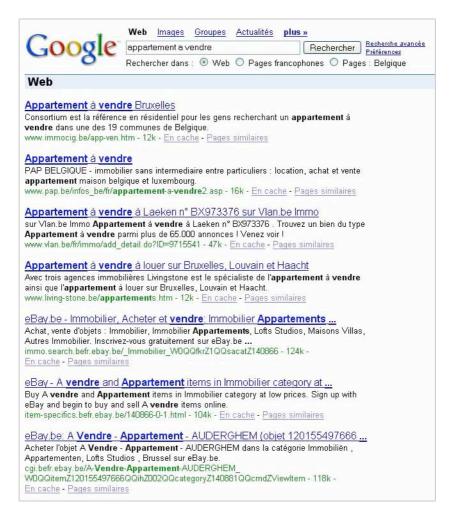


Répartition des sites visibles sur les 30 premiers résultats de Google pour la requête "appartement à vendre" :

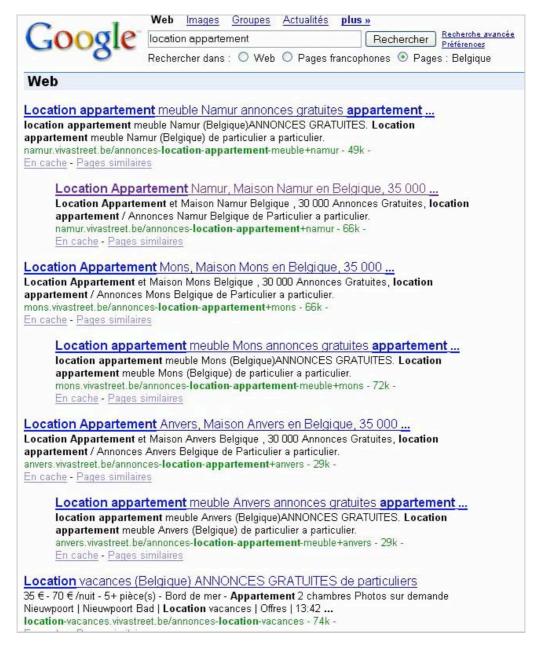
Quefaire	
Vlan	2
immocig	1
Thomas-piron	1
immo-direct	1

Entreparticuliers	1	Requête "appartement à vendre"
Livingstone	1	□ Quefaire □ Vlan
PAP	2	□ immocig □ Thomas-piron
Kijiji	1	immo-direct Entreparticuliers
Yakeo	1	□ Livingstone □ PAP
Immotransit	1	■ Kijiji
Cap-sud	1	□ Yakeo □ Immotransit
Lescles	1	□ Cap-sud □ Lescles
Ebay	9	■ Ebay ■ Vivastreet
Vivastreet	4	■ PetitesAnnonce
PetitesAnnonces	1	
total	30	

Exemple:



ou ici pour la requête "location appartement" :



On constate ainsi que deux sites (Ebay et Vivastreet) obtiennent à eux seuls plus de 40% des 30 premiers résultats. Sur certaines requêtes, le pourcentage passe à 53%! Alors que les concurrents doivent se contenter de 5% de visibilité... Comme Ebay possède pas moins de 12 millions de pages en Belgique, cet abondant contenu leur donne une probabilité très forte d'avoir une page qui contient les mots-clefs utilisés dans une requête par un Internaute...

Dernièrement, je me suis aperçu que pour le site Kijiji (http://www.kijiji.fr/), le moteur diffusait chaque annonce (portant la même référence) sur chaque alias de ville. Ce qui multiplie une fois de plus le nombre de pages de manière artificielle.

Autre conclusion inquiétante : sur mes requêtes immobilières, Google oublie des acteurs capitaux du secteur. Des sites comme Immoweb, Immoscan, Immotransit, qui proposent chacun des milliers de biens, n'apparaissent tout simplement pas dans les 30 premiers résultats !

Et c'est ce qui m'amène aux derniers points que je voulais aborder : Google, acteur dominant du marché de la recherche (plus de 80% de parts de marché dans la majeure partie des pays européens) a-t-il le droit de fausser à ce point le jeu de la concurrence ? D'après des avis de spécialistes que j'ai questionnés et dont j'ai recoupé les réponses, Google n'a pas le droit de se comporter de la sorte. En tant qu'acteur dominant du marché, des responsabilités spéciales et

extraordinaires lui incombent. Devra-t-on, à l'avenir, dépenser d'énormes budgets d'Adwords pour obtenir de façon "honnête" des premières positions sur Google, les premiers résultats naturels devenant inaccessibles pour cause de spamdexing ?

Le spamdexing, est ce vraiment illégal ?

Outre l'article 94 des lois sur les pratiques du commerce, on peut également se baser sur le code pénal avec l'article suivant :

- "Article 504 quater: Celui qui, en vue de se procurer pour soi-même ou pour autrui un avantage patrimonial frauduleux, (...), ou modifie par tout moyen technologique l'utilisation possible des données dans un système informatique, est puni d'un emprisonnement (...). Faits spécialement visés:
- Introduction d'instructions informatiques pour modifier le résultats d'opérations en vue d'obtenir un avantage financier,
- Détournement de fichiers ou de programmes dans un but de lucre."

Altérer le bon fonctionnement de l'algorithme de pertinence de Google est donc punissable aux yeux de la loi. Bien sûr, il est possible de dénoncer ces faits auprès de Google *via* leur formulaire de "spam report". Mais Google ne réagit pas aux données envoyées par ce biais, comme il ne répond pas aux lettres envoyées à ses services juridiques, à moins qu'elles n'émanent d'un avocat et qu'il n'implique une citation en justice. L'un de mes avocats a ainsi pu obtenir un petit nettoyage sur un type de requête précis (dans le cadre de sites de rencontre)...

Google explique également l'ensemble des pratiques qu'il juge mauvaises (textes cachés, contenus dupliqués, pages satellites, etc.) dans son aide en ligne. En 2006, alors que BMW.de se faisait réprimander par Google, j'ai entrepris d'adopter une autre démarche à l'égard des pratiques de référencement abusif. Il aurait été suicidaire de cesser de telles pratiques sans solliciter la même bienveillance de la part de mes concurrents. Une lettre leur a donc été envoyée, et tous ont à peu près cessé ces pratiques, après de longues discussions toutefois. Une société de référencement a très mal pris les missives que j'envoyais à ses concurrents et a décidé de poursuivre notre société en justice, qui a toutefois débouté la société, et celle-ci a du même coup et dans la foulée adopté une charte déontologique.

Mon premier combat contre le spamdexing était enfin gagné... Mais ce combat continue et de nouvelles actions devraient être mises en place en Belgique d'ici la fin de l'année... »

Frédéric Peters
http://www.PetitesAnnonces.be/

Notre conclusion

Ce courrier, bien que véhément contre Google et certains sites web, est intéressant à plusieurs titres et doit également être lu, à notre avis, à un second niveau :

- Il montre bien que la technique de gestion des sous-domaines, intéressante pour obtenir une meilleure visibilité dans les pages de résultats des moteurs, peut également amener à des abus sur certaines requêtes.
- Nul doute que Google et les autres sont au courant de ce type de pratique, même si nous sommes persuadés que, dans certains cas, l'augmentation exponentielle de visibilité qu'il en ressort peut être accidentelle ou tout du moins involontaire. La notion de spamdexing devient, dans ce cas, plus aléatoire voire subjective...
- Il faudra donc voir avec intérêt la réaction de Google suite aux actions en justice menées par certains acteurs du Web en Belgique, notamment, à ce sujet.

L'un des attraits de cet "épisode" sera d'ailleurs de voir comment réagit Google face à des méthodes d'optimisation utilisées notamment par eBay, qui est l'un de ses plus gros annonceurs Adwords... ;-)

Olivier Andrieu

Réagissez à cet article sur le blog des abonnés d'Abondance : http://abonnes.abondance.com/blogpro/2007/09/google-traite-il- rellement-le.html